

Plan de déplacement de l'administration parisienne (PDAP)



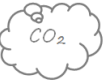
Mai 2014

Objectifs spécifiques à 2020 :

- 43% de réduction des émissions de gaz à effet de serre, gain attendu de 23 300 teqCO₂ depuis 2004
- Atteindre un niveau maximal de 31 000 teqCO₂ d'émissions
- 30% de réduction de la consommation de carburant
- Amélioration de la qualité de l'air et diminution de la pollution atmosphérique

30%

à 2020



GWh



Autopartage - ©Mairie de Paris

- En 2013, 4 000 véhicules municipaux et 180 vélos de service
- En 2013, 7 sites administratifs en auto partage, 16% de véhicules électriques dans la flotte municipale
- 19% des émissions de gaz à effet de serre de l'administration (53 000 teqCO₂)
- 9% de la consommation énergétique de l'administration (76 GWh)
- 2% de réduction des émissions de gaz à effet de serre depuis 2004
- 3% de véhicules en moins dans la flotte municipale en moyenne chaque année

Plan Climat Énergie de Paris

En 2011, la Ville a engagé, dans la dynamique du Plan Climat Énergie de Paris et du Plan de protection de l'atmosphère, un programme sur les transports et déplacements municipaux au travers du Plan de Déplacements de l'Administration Parisienne (PDAP). **L'ambition est de faire évoluer les comportements des agents et des prestataires de la Ville en faveur des modes de déplacements les moins polluants et de contribuer à la réduction des nuisances des transports associés aux activités de la Ville (bruit et pollution).**

Les actions du PDAP s'articulent autour de la rationalisation du parc de véhicules municipaux en nombre et en qualité (moins émissif), la réflexion sur les déplacements professionnels et les trajets domicile/travail des agents ainsi que sur l'optimisation des livraisons.

Un **travail collaboratif s'établit entre les directions** pour aboutir aux objectifs spécifiques du PDAP à l'horizon 2020, à savoir la réduction de 43% des émissions de gaz à effet de serre liés aux transports de l'administration parisienne et la réduction de 30% de sa consommation de carburants. Ces objectifs rentrant dans ceux plus larges du Plan Climat Énergie de Paris.

Quelques exemples des actions engagées : remplacement des berlines par des véhicules légers moins polluants, visioconférences, auto partage, réorganisation des navettes courrier, remboursement de l'abonnement vélo en libre service, formations à l'éco-conduite, incitation des prestataires à utiliser des moyens de livraisons alternatifs...

Focus

Les actions du PDAP

- Rationaliser la flotte de véhicules municipaux au service des agents
en faisant évoluer le parc de véhicules utilitaires et rationaliser leur usage en augmentant la part de véhicules moins polluants dans le parc municipal et en remplaçant les gros véhicules par des véhicules plus légers : 5% de véhicules électriques (gain : 500 teqCO₂) et 15% de véhicules hybrides (gain : 600 teqCO₂). L'objectif 2011/2014 de réduire au minimum de 15% le parc de véhicules légers (berlines et citadines) avait été atteint dès 2012 !
- Agir sur les comportements et la conduite
 - ✓ étendre l'auto partage et la mise à disposition de vélos professionnels afin de poursuivre la réduction du parc de véhicules municipal. Fin 2013, on recensait 7 sites d'auto partage et près de 200 vélos partagés.
 - ✓ faciliter l'usage du vélo avec un ensemble de mesures pour encourager l'usage du vélo personnel et en libre service pour les déplacements domicile/travail et professionnels avec remboursement de l'abonnement et participation à l'achat d'un vélo à assistance électrique : 20% des déplacements professionnels à vélo (gain : 1 000 teqCO₂), 30% des agents habitant à moins de 6 km utilisent le vélo (gain : 500 teqCO₂).
 - ✓ former les agents à l'éco-conduite : 90% des agents utilisant un véhicule municipal (gain : 750 teqCO₂), 50% des agents venant en voiture (gain : 1 100 teqCO₂).
- Favoriser le rapprochement domicile-travail
 - ✓ étendre le principe des mutations internes qui rendent plus facile ou moins long, le trajet domicile/travail des agents : 10% de kilométrage en moins (gain : 1 100 teqCO₂).
 - ✓ inciter au covoiturage les agents venant en voiture et/ou dont les horaires de travail ou la situation personnelle ne permettent pas un usage simple des transports collectifs : 20% des agents (gain : 1 700 teqCO₂).
- Dématérialiser les échanges et les procédures, réorganiser l'acheminement des courriers internes
pour réduire de 10% le kilométrage des déplacements professionnels (gain : 600 teqCO₂) : réunions à distance, optimisation et regroupement des commandes et des livraisons de fournitures, création d'espaces de stockage communs aux directions.
- Inciter les fournisseurs à adopter une logistique éco-responsable
en incluant dans les marchés publics des clauses environnementales qui améliorent la qualité des déplacements induits : réduction des kilomètres parcourus, véhicules moins polluants, optimisation de la fréquence des livraisons... Cela concernait 21% des marchés en 2011. L'objectif à 2020 est de former 50% des livreurs à l'éco-conduite selon les clauses dans les marchés de la Ville (gain : 700 teqCO₂) et d'introduire 30% d'intermodalité dans les livraisons : fret fluvial / fret ferré / triporteurs électriques (gain : 1 800 teqCO₂).

Enfin, dans une réflexion plus large, la Ville commence à échanger avec d'autres grands pôles d'emplois pour optimiser les plans de déplacements entreprises afin de réfléchir à une mutualisation des flottes d'entreprises et municipales. Des contacts ont été pris avec La Poste, les Ministères ou encore les hôpitaux de Paris.

En savoir plus

Les objectifs chiffrés à 2020 des actions du PDAP sont dans le carnet administration du Plan Climat Énergie de Paris. Ils font le sujet d'une évaluation régulière de leurs impacts.

[Lire le carnet administration](#)

Mots clefs : mobilité, gaz à effet de serre, territoire